

DECRET N° 2005-052 DU 04 FEVRIER 2005

Portant composition du Gouvernement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée Nationale.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

Ministre d'Etat chargé de la Planification
et du Développement : Monsieur Zul Kifl SALAMI
(MECPD)

Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale : Monsieur Pierre OSHO
(MECDN)

.../...

Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et
de la Décentralisation : Monsieur Séidou MAMA SIKA
(MISD)

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme : Monsieur Dorothé SOSSA
(MJLDH)

Ministre des Affaires Etrangères et de
l'Intégration Africaine : Monsieur Rogatien BIAOU
(MAEIA)

Ministre des Finances et de l'Economie : Monsieur Cosme SEHLIN
(MFE)

Ministre des Enseignements Primaire
et Secondaire : Madame Rafiatou KARIMOU
(MEPS)

Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique : Monsieur Osséni K. BAGNAN
(MESRS)

Ministre de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle : Monsieur Alain F. ADIHOU
(METFP)

Ministre des Mines, de l'Energie et de
l'Hydraulique : Monsieur Kamarou FASSASSI
(MMEH)

Ministre de l'Industrie, du Commerce et de
la Promotion de l'Emploi : Madame Massiyatou LATOUNDJI épouse LAURIANO
(MICPE)

Ministre chargé des Relations avec les Institutions,
la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur: Monsieur Valentin Aditi HOUDE
(MCRI-SCBE)

.../...

Ministre de la Fonction Publique, du Travail
et de la Réforme Administrative : Monsieur Boubacar AROUNA
(MFPTRA)

Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche : Monsieur Fatiou AKPLOGAN
(MAEP)

Ministre de la Jeunesse, des Sports
et Loisirs : Monsieur Jean-Baptiste EDAYE
(MJSL)

Ministre de la Communication et de la Promotion
des Technologies Nouvelles : Monsieur Frédéric DOHOU
(MCPTN)

Ministre de la Famille, de la Protection Sociale
et de la Solidarité : Madame Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE
(MFPSS)

Ministre de la Santé Publique : Madame Dorothee Akoko KINDE GAZARD
(MSP)

Ministre de l'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme : Monsieur Jules Codjo ASSOGBA
(MEHU)

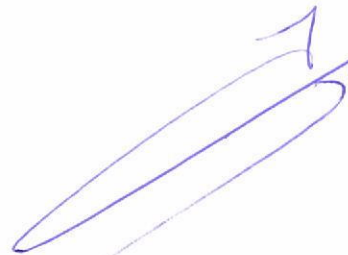
Ministre des Travaux Publics et des
Transports : Madame Christiane Jeanne-Marie O. TABELLE
(MTPT)

Ministre de la Culture, de l'Artisanat
et du Tourisme : Monsieur Antoine DAYORI
(MCAT)

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 04 février 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4
MINISTERES 21 PREFETS 12 COMMUNES 79 EMG/FAB+ ETATS-MAJORS +
CAB-MIL + SG/D 23 INTERESSES 21 SPD 2 -DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 2 BCP 1 ONIP-GCONB-ABP 3 BN-UAC-ENAM-
FADESP-UNIPAR-FDSP-CCIB 1 JO 1.